

SCA Société Nationale de Propriété d'Immeuble

Société en Commandite par Actions au capital de 6 400 000 euros

27 Place Bellecour

69002 LYON

R.C.S Lyon : 955 501 408

Rapport du Commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale mixte du 15 juin 2023 – Résolution n°6

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

SCA Société Nationale de Propriété d'Immeuble

SCA au capital de 6 400 000 euros

27 Place Bellecour

69002 LYON

R.C.S Lyon : 955 501 408

Aux associés de la société Société Nationale de Propriété d'Immeuble,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre gérance vous propose une réduction de capital d'un montant nominal arrondi à 44.569,60 euros non motivée par des pertes, sous condition suspensive de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.225-152 du Code de commerce.

Cette réduction de capital résultera de l'annulation des 6 964 actions auto-détenues, pour une valeur nominale unitaire de 6,40 euros soit une valeur nominale totale de 44.569,60 euros.

Votre gérance vous propose de lui déléguer, pour une durée de 6 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 44.569,60 euros.

Fait à Lyon, le 29 mai 2023

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

Romuald COLAS
Associé